



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. LE GOUIC Jean-Yves, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, Mme LE SAUCE Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. URVOIT Rachel, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François, M. GUEGAN Olivier, Mme TROUBOUL Marie-Claire, M. LE PIPEC Olivier, Mme OLLIVIER Valérie

Absents excusés : M. LORANS Thierry, M. JOUANNO Mickaël,

Départs : Mme OLLIVIER Valérie à 20h30 (a donné pouvoir à Mme LE SAUCE Nadège à partir de la délibération 2021/005), Mme TROUBOUL Marie-Claire à 20h50 (à partir de la délibération n°2021/008), Mme BERNARD Solenn à 21h45, M. LE PIPEC Olivier à 22h

❖ Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2020 à l'unanimité.

Ref 2021/001

PRESENTATION MISSION LOCALE

Madame Mélanie JOSSO a présenté la mission locale aux membres du conseil municipal.

Elle explique que cet organisme présent sur les territoires de Pontivy, Loudéac et Locminé a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire, à surmonter leurs difficultés et de les accompagner dans l'insertion professionnelle et sociale.

Elle est principalement financée par des fonds européens, des dotations de l'état et des subventions des collectivités.

Ce soutien aux jeunes passe par :

- l'accès à la formation car 57,9% d'entre eux sont titulaires d'un diplôme qualifiant (CAP, BEP...)
- des ateliers sur l'emploi pendant lesquels les jeunes construisent un projet professionnel, rencontrent des entreprises, bénéficient d'aide à la rédaction d'un CV ou à la préparation d'un entretien d'embauche...
- l'accompagnement dans la vie quotidienne : accès aux soins, obtention du permis de conduire (51% des jeunes sont titulaires du permis B), gestion de son budget etc...

En 2019, 857 jeunes ont été accueillis pour la première fois par la mission locale Loudéac, Pontivy, Locminé contre 2 000 jeunes en 2020. Cette évolution est en partie liée à la COVID-19 qui a amplifié les décrochages scolaires par manque de liens sociaux et par la favorisation des cours théoriques au détriment de la pratique.

Ces jeunes sont souvent repérés grâce à la collaboration des établissements scolaires.

La mission locale propose au conseil municipal de désigner un veilleur municipal chargé de détecter les jeunes de la commune qui pourraient bénéficier de ce dispositif et d'être le lien avec l'association.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE DESIGNER** Madame Nadège LE SAUCE veilleuse municipale

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre	1/4 des crédits ouverts 2020	Montant autorisé TTC
Chapitre 20	26 154,50 € * 25%	6 538,62 €
Chapitre 21	434 231,92 € * 25%	108 557,98 €
Chapitre 23	30 000 * 25%	7 000,00 €
MONTANT MAXIMUM AUTORISE		122 596,60 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses de l'investissement avant le vote du budget 2021, dans conditions ci-dessous

Chapitre/ article	Libellé	Montant TTC
Chapitre 20 / 2051	Cession des droits 2021 - logiciels	7 900,00 €
Chapitre 21/2135	Porte de la boulangerie	7 000,00 €
Chapitre 21/2158	Matériel restaurant scolaire	429,00 €
Chapitre 21/2158	Marteau perforateur	529,00 €
TOTAL		15 858,00 €

Madame le Maire expose que les crédits prévus pour constater le stock final du budget Park Liamm sont insuffisants. Elle propose de modifier le budget comme suit :

Imputations	Proposition de décision modificative	
	Dépenses	Recettes
042 - compte 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		+ 106 984,50 €
043 - compte 608 frais accessoires	+ 601,17 €	
043- compte 796 - Transferts de charges financières		+ 601,17 €
011 - compte 605 - Subventions exceptionnelles	+ 106 984,50 €	
EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 107 585,67 €	+ 107 585,67 €
040 - compte 3555 Terrains aménagés	+ 106 984,20 €	
16 - compte 1641 emprunts en euros		+ 106 984,50 €
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 106 984,50 €	+ 106 984,50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- DE VALIDER la décision modificative telle que présentée

Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs 2020 pour l'année 2021. Ceux concernant la location du restaurant scolaire sont supprimés.

Tarifs funéraires	<i>Columbarium</i>	
	concession de 50 ans	762,50 €
	concession de 30 ans	465,00 €
	<i>Les travaux de gravure, d'entretien, d'ouverture et de fermeture des cases restent à la charge des familles et sont exécutés par un marbrier</i>	
	<i>Jardin d'urnes</i>	
	concession de 50 ans	179,00 €
	concession de 30 ans	107,00 €
	<i>possibilité de pose, à la charge des familles, d'une plaque de marbre noir d'un type unique, afin de préserver la cohérence de cet espace</i>	
	<i>Occupation du caveau communal</i>	
	Durant les trois premiers mois	Gratuit
	Durant les mois suivants : par jour	1,10 €
	<i>Vente de terrain pour concession</i>	
	Concession de 50 ans, par m ²	82,00 €
	Concession de 30 ans, par m ²	45,50 €
	Concession de 15 ans, par m ²	30,50 €
<i>Pas de concession perpétuelle</i>		

Tarifs divers	Délaissé de terrain	
	Vente de délaissé de terrain communal au m ²	1,00 €
	Occupation du préau de l'école publique (par des associations extérieures)	
	Par semaine : de septembre 2018 à juin 2019	8,00 €
	Occupation du domaine public	
	Droit de place	11,00 €
Tarifs périscolaires	Restauration scolaire	
	Repas adulte	5,85 €
	Repas élève, tarif normal	3,15 €
	Repas élève, tarif réduit	2,55 €
	Repas élève, bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé)	2,05 €
	Enfant présent mais non inscrit	6,00 €
	Enfant inscrit mais absent	tarif 1er repas
	Garderie	
	Garderie -créneau du matin- forfait	1,05 €
	Goûter	0,60 €
	Garderie - du soir - de 16h à 17 h - forfait	1,40 €
	Garderie du soir- à partir de 17h - 1/2 heure(toute 1/2 entamée est due)	0,70 €
	Tarif réduit à compter du 3 ^e enfant en garderie	
	Tarif après l'heure réglementaire	16,33 €
	Enfant présent mais non inscrit	3,50 €
Enfant inscrit mais absent	1,40 €	

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

-D'APPROUVER les tarifs 2021

Ref 2021/005	TARIFS 2021 DES LOCATIONS DE SALLE
--------------	------------------------------------

Madame le Maire expose que la commission finances s'est réunie le jeudi 21 janvier 2021 pour étudier les tarifs de la nouvelle salle des fêtes.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

-DE VALIDER les tarifs 2021 ci-après

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES					
Associations Communales et Malguénaoises					
	Réunion sans repas en semaine	Journée	Week End samedi & Dimanche	Journée supplémentaire	
	€	€	€	€	
Grande Salle 2/3	120	220	350	120	
Gradins	50	50	50	0	
Petite salle 1/3	70	110	150	70	
BAR	20	20	20	20	
Cuisine		100	100	100	
Total	260	500	670	310	
Forfait Chauffage (entre le 1er octobre au 30 avril)	30	50	100	50	
Caution	0	0	0		
Salle Cuisine Bar	1000	1000	1000		
Forfait en cas de Casse dégradation					
Ménage	300	300	300		
Casse Micro (remplacement)	200	200	200		
Casse ou Perte Badge (remplacement)	50	50	50		
UTILISATEURS NON DOMICILIES sur Malguénac					
	Réunion sans repas en semaine	Journée	Week End samedi & Dimanche	Journée supplémentaire	Événementiel Réveillon Fête de la Musique
	€	€	€	€	€
Grande Salle	180	330	525	180	650
Gradins	75	75	75	0	75
Petite salle	105	165	225	105	350
BAR	30	30	30	30	30
Cuisine	0	150	150	150	150
Total	390	750	1005	465	1255
Forfait Chauffage (entre le 1er octobre & 30 Avril)	30	50	100	50	100
Caution	0	0	0	0	
Salle Cuisine Bar	1000	1000	1000	1000	1000
Forfait en cas de Casse dégradation					
Ménage	300	300	300	300	500
Casse Micro (remplacement)	200	200	200	100	100
Casse ou Perte Badge (remplacement)	50	50	50	50	50
TARIFS DE LA SALLE DES SPORTS					
Seconde utilisation d'une salle communale par une association malguénaoise				100 €	
Association extérieure				150 €	

- Un principe de gratuité est proposé pour les salles dans les conditions suivantes :
 - uniquement pour les associations domiciliées sur la commune
 - chaque association communale peut bénéficier d'une location de salle à titre gratuit par **AN**
 - l'utilisation de la cuisine reste soumise à location.
- Les agents communaux bénéficient du tarif malguénaois

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets de budgets 2021 pour les logements sociaux Ti Cargouët et Ti Jan dont Bretagne Sud Habitat a la gérance (voir p 7-8).

Pour les 3 logements Ti Jan situés 26 Rue de Guern, le budget s'équilibre à 13 657,00 €.

Pour le logement Ti Cargouët situé 8 Rue de Guern, le budget s'équilibre à 6 703,00 €.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** les propositions des budgets annexes des logements sociaux pour l'année 2021,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Docteur DIMA n'exerce plus son activité sur la commune depuis le 1^{er} novembre 2020.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE CONVERTIR** le local en logement communal

- **DE FIXER** le loyer à 275 € hors charges

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de location de ce logement et tout document lié à cette affaire.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir librement, par délibération, le nom de la salle des fêtes et de sa rue.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS etc... d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Monsieur Jean-Jacques LE MOING lit à l'assemblée les 39 propositions de nom reçues en mairie.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

-**DE NOMMER** la salle des fêtes « Résonance »

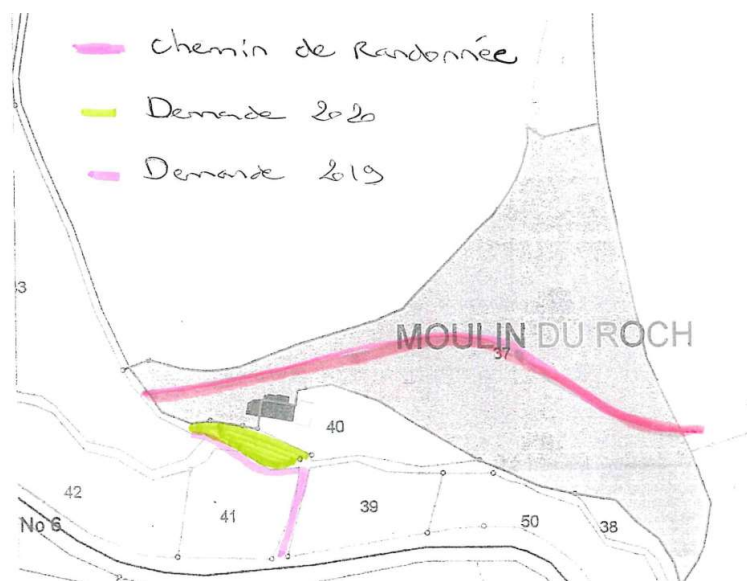
-**DE NOMMER** la rue « Fleur d'ajonc »

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie de la part de Monsieur Christian GUEGUEN, propriétaire au Moulin de Roch, dans lequel il demande à acquérir le chemin communal qui passe devant son domicile.

Madame le Maire informe le conseil qu'une convention a été signée avec Monsieur GUEGUEN pour le passage d'un chemin de randonnée au nord de la parcelle.

Madame le Maire précise que Monsieur GUEGUEN avait formulé une demande en 2019 pour acheter la portion entre les parcelles YX39 et YX41 qui remonte jusqu'au croisement entre les parcelles YX37 et YX41.

Sa demande 2020 est réduite à la portion du chemin qui passe devant son domicile



Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE PROPOSER** à Monsieur GUEGUEN d'échanger le chemin ci-dessus en vert contre l'ensemble du chemin de randonnée qui traverse la parcelle YX37.
- **DIT** que l'ensemble des frais seront à la charge de Monsieur GUEGUEN (notaire, géomètre...)

- ✚ Affaires périscolaires : Fabienne LE CUNFF est référente du restaurant scolaire et Nicolas ELLIAS de la garderie.

- ✚ Voirie :
 - Le programme de voirie 2021 concerne les routes de Guémené, de Coetnan et du Sence pour un montant de 64 768,50 € HT
 - Un chemin piétonnier sera créé à Gueltas et au niveau de l'école publique
 - Une clôture sera aménagée entre allée du Verger et la maison LE MOUËL

- ✚ Construction de la salle des fêtes :
 - le projet d'espaces verts est revu car la proposition initiale nécessitait trop d'entretien. Les nouvelles propositions se soucient d'avantage du développement durable. Elles épurent et colorent aussi l'espace.

- ✚ Tour de France : Afin de communiquer sur l'évènement, une publicité paraîtra tous les 28 du mois. Les équipes travaillent sur la sécurité des lieux.

- ✚ Park Liamm : A ce jour, sur les 21 lots, 10 sont déjà réservés ou vendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.